

L'Adresse—M. Allmand

pour les Canadiens. Je voudrais que mon collègue commente cette importante critique.

M. Allmand: Monsieur le Président, le discours du trône et ses 57 promesses ressemblent beaucoup à la plate-forme électorale conservatrice de 1984 avec ses 331 promesses. Le parti conservateur promet pratiquement n'importe quoi à n'importe qui, ou presque. Il lui manque par conséquent, un but général ou une orientation globale. Je le répète, il y a, dans le discours du trône de nombreuses promesses mirobolantes qui ne pourraient déplaire à personne. Elles sont inattaquables. Le gouvernement n'a certainement pas convaincu les Canadiens qu'il était sérieux. Ils ont déjà entendu de belles paroles et de belles promesses analogues dans le discours du trône de 1984 et au cours de la campagne électorale de cette année-là. Pourtant, on n'a pas fait grand-chose pour les réaliser. Bien que le discours du trône soit, à certains points de vue, un document bien tourné, il est très peu crédible. Certains Canadiens accueillent avec cynisme les promesses du gouvernement. Ils veulent des preuves. Ils ne se contentent pas de paroles en l'air.

M. Robinson: Monsieur le Président, le discours du trône mentionne certaines modifications au Code criminel. Dans son discours, le député a parlé de la question de la justice sociale. L'un des changements les plus importants à apporter au Code criminel, si important même que j'ai présenté aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet, porte sur les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement. Comme le député le sait, les femmes de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard ne peuvent pas obtenir d'avortement thérapeutique sûr. Je voudrais demander au député quelle est la position de son parti au sujet des dispositions actuelles du Code criminel relatives à l'avortement. Son parti approuve-t-il qu'on abroge ces dispositions et qu'on laisse les femmes prendre cette très importante décision en consultation avec leurs médecins, comme le recommande l'Association médicale canadienne et de nombreux autres organismes?

M. Allmand: Monsieur le Président, certains passages du discours du trône traitent des changements à apporter au Code criminel. Ils portent sur les enfants victimes d'abus sexuels, la pornographie, la prostitution des enfants et ainsi de suite, mais pas sur l'avortement.

M. Robinson: Quelle est votre position?

M. Allmand: Ces énoncés sont plus ou moins une reprise du projet de loi de la dernière session qui n'a été ni adopté ni achevé. Nous reverrons ce projet de loi, à mon avis.

Pour ce qui est de l'avortement, mon parti considère que la loi actuelle, qui a donné lieu à de longs débats et nous a permis de connaître bien des points de vue, ne devrait pas être modifiée. Voilà la position de mon parti. Je trouve que cette position tient du vote libre, en quelque sorte. Je trouve la loi actuelle

inadéquate; elle comporte de nombreuses failles. Dans ma province, les jurés ont acquitté le Dr Morgentaler à deux reprises à l'encontre de ses dispositions. En outre, puisqu'elle ne fait pas l'objet d'un consensus, elle est difficile à appliquer et elle soulève de nombreux problèmes.

Je sais que le député a déposé un projet de loi à ce sujet ce matin, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de le consulter. Je rappelle que cette question est très complexe et très délicate, et même si je ne suis pas en faveur de la loi actuelle personnellement, je voudrais qu'elle soit réexaminée, peut-être par un comité de la Chambre. Je faisais partie du comité qui a effectué, en 1966 ou 1967, une étude très longue sur l'avortement, étude qui a abouti à la présentation, à la Chambre, d'une mesure de compromis, il faut bien l'admettre. Je n'ai pas lu le projet de loi du député, mais je ne crois pas pouvoir dire publiquement maintenant que je suis d'accord avec lui. Je conviens, cependant, que tout changement à la loi actuelle sur l'avortement devrait faire l'objet d'une étude approfondie par la Chambre des communes.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au député. Il a parlé des promesses qui ont été faites à propos de projets de lois modifiant le Code criminel. L'un des projets de loi les plus contestés a été présenté par l'ancien ministre de la Justice; il concernait la pornographie. Le collègue du député a publié dernièrement un énoncé de principe dans lequel il exprime son désaccord avec la Commission Fraser qui recommandait de soustraire aux sanctions criminelles un troisième aspect de la pornographie, soit les appels explicites à l'érotisme. Le député estime-t-il qu'on devrait assujettir aux sanctions du Code criminel la représentation explicite d'activités sexuelles qui ne comportent pas de violence et de dégradation et ne mettent pas en cause des enfants?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a l'avantage sur moi, puisqu'il est porte-parole de son parti en matière de justice. Comme je suis chargé de l'emploi, je ne suis pas très au courant des modifications qu'on propose d'apporter. Le sujet m'intéresse au plus haut point, car j'ai siégé au comité de la justice, mais j'ai oublié les détails du projet de loi et je ne voudrais pas répondre au député sans avoir étudié comme il faut la modification proposée.

• (1150)

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. Dans le discours du Trône, on retrouve un paragraphe qui traite des langues officielles et du bilinguisme et on peut lire: